

CHAPITRE 63 : Les modifications du rapport d'emploi

Licenciement pour motif économique	Licenciement pour motif personnel
- suppression ou transformation d'emploi - modification refusé par le salarié d'un élément essentiel du contrat de travail suite à des difficultés économiques	- pour faute - sans faute (insuffisance professionnelle) - démission - rupture conventionnelle

Les obligations pour licenciement économique :

- obligation de reclassement
- consultation des instances représentatives du personnel
- plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Le salarié est protégé par :

- le respect du contradictoire
- l'énonciation de la cause du licenciement
- un délai de préavis
- le versement d'indemnités